

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$ 5.00

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$ 3.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un écu au bureau du journal.

Bureaux à Québec, 101, rue Duval, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Éditeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion..... \$ 0.50

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, Libraires, 219, rue Notre-Dame.

ASSOCIATION DE REFORME DU PARTI NATIONAL. ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

UNE grande assemblée des amis du PARTI NATIONAL aura lieu à la SALLE DE MUSIQUE, MERCREDI, le 6 MARS prochain, à 7 heures du soir.

H. G. JOLY, Président. F. LANGELIER, Secrétaire.

Québec, 26 fév. 1872.

QUEBEC,

LUNDI, 26 FÉVRIER 1872.

Si nous parlons si souvent de Manitoba, ce n'est pas pour le simple plaisir de plaisanter sur des choses dont le ridicule saute aux yeux et dont on ne saurait parler sans rire, si l'on n'est pas ministre et payé pour garder son sérieux en face de cette mascarade.

Sur les autres chiffres il y aurait aussi quelque chose à dire: \$10,000 pour la police, ce n'est pas peu; \$6,000 pour les édifices publics, \$10,000 pour ponts, c'est beaucoup.

Mais arrivons à la conclusion de tout ceci, à cette question palpitante: Qui paiera la note? Avec une franchise qui l'honore mais qui n'est pas faite pour nous rassurer, M. Clarke n'a pas dissimulé que ce devrait être nous.

Recueillons ses paroles: "Dans le cours du débat, le procureur-général a déclaré que le revenu de la Province était insuffisant pour couvrir ses besoins et qu'il faudrait bientôt avoir recours à de nouvelles taxes."

Voilà qui n'est que trop clair: nous serons appelés à payer les frais de la comédie. Ce n'est pas un spectacle gratuit que nous donne Manitoba.

Nous savons que les ministres fédéraux sont trop occupés de vastes projets pour songer aux détails. Mais il nous semble que la plus ordinaire prudence leur commandait d'organiser le petit état politique qu'ils fondaient au Nord-Ouest, de façon à ce qu'il n'y eût pas dès la seconde année des frais de réparation à encourir.

Plus notre puissance s'accroît sur la nature extérieure, plus elle semble diminuer sur la nature intérieure et sur nous-même. Ce symptôme du laisser-aller dans le confortable et dans la jouissance, est certes l'un des plus caractéristiques dans les sociétés en décadence: —mais nous verrons s'y joindre tous les signes des sociétés vieillies.

La Minerve publie une lettre fort remarquable adressée par M. Rameau à M. Parent. Nous la reproduisons, quoique l'auteur, dans l'excès de son patriotisme, représente la société française sous des couleurs trop sombres.

Un trait montre mieux que toute autre chose à quel point l'intérêt proprement dit, à peu d'empire sur la conduite des hommes politiques en France, même à cette époque de trouble et de décadence.

Malheureusement, les choses ne se sont point passées de cette façon. Bien au contraire! A mesure que nos progrès se sont développés, on a vu s'affaiblir notre mesure la rigueur des principes et des habitudes.

Le cours général des idées et des doctrines s'est constamment dirigé vers une indulgence excessive dans les mœurs publiques et dans les mœurs privées.

Chacun s'est trouvé incliné de plus en plus vers la mollesse et le laisser-aller, par l'entraînement général au dehors, et par son propre affaiblissement au dedans.

La constitution de la France est évidemment plus vieillie, plus usée que je ne l'aurais soupçonné. Il se montre une telle disproportion

entre les progrès matériels et les progrès moraux de la société que l'équilibre social tout entier en est gravement altéré. Ce vice est, du reste, général plus ou moins dans toute la civilisation de l'Europe.

Plus notre puissance s'accroît sur la nature extérieure, plus elle semble diminuer sur la nature intérieure et sur nous-même. Ce symptôme du laisser-aller dans le confortable et dans la jouissance, est certes l'un des plus caractéristiques dans les sociétés en décadence: —mais nous verrons s'y joindre tous les signes des sociétés vieillies.

Les observations présentent les caractères multiples, mais secondaires, de la décadence des peuples. Le principe qui les contient toutes, on gèmes, est, comme je le disais plus haut, la disproportion qui existe entre notre puissance matérielle et notre puissance morale.

A mesure que l'homme accroît sa force sur la nature extérieure, à mesure qu'il lui devient plus facile de satisfaire ses désirs, ses passions et même ses caprices, il serait rationnellement nécessaire qu'il accrût aussi le pouvoir qu'il a de les maîtriser, de les régler et d'en arrêter l'abus par sa volonté.

Le portrait de M. Thiers est aussi des plus injustes. M. Rameau oublie que la tâche la plus difficile qui puisse échoir à un homme d'Etat, est certainement celle de gouverner une République à l'aide d'une majorité royaliste.

Ces réserves faites et d'autres, que le lecteur fera aisément lui-même, nous reproduisons en entier cette remarquable lettre:

Notre situation politique est toujours la même. On ne peut pas dire qu'elle s'empire, mais elle ne s'améliore pas sensiblement, —ce qui est une manière de s'empirer.

devenir plus fort et plus puissant sur le dehors. De là viennent tous les autres désordres et cette extraversion des passions et des désirs, toujours hâtant et toujours insouviés, dont le résultat est la révolution publique, et finalement la décadence sociale.

Tel est pour moi le résumé de notre situation dans ses causes, ses caractères, ses effets et ses dangers. Toute décadence sociale tient à la déchéance des intelligences et des caractères, et cela se produit inévitablement dès que la disproportion s'établit entre la force de la volonté chez l'homme et les moyens de satisfaction dont il se dispose.

Ni la République ni la Monarchie ne sauraient nous guérir d'un tel mal. Cette préférence de vertu des lois et des institutions est un mirage dont on nous éblouit depuis un siècle. Là où l'étoffe manque, la broderie ne peut suffire pour rétablir le tissu; elle en masque seulement le défaut.

Les lois et les constitutions, sont, je le crains, comme les drogues et les pharmaciens: elles ont quelques vertus contre le mal, mais vertu précaire, transitoire, qui pare à un accident, sans jamais créer une situation normale.

Un seul établissement religieux, l'école Albert-le-Grand, tenu par les dominicains à Arcauville et transformé en ambulance dès le début du siège de Paris, semblait avoir été et devait être épargné, surtout depuis qu'il ne contenait plus que des blessés fédérés, objets des soins les plus attentifs.

Un seul établissement religieux, l'école Albert-le-Grand, tenu par les dominicains à Arcauville et transformé en ambulance dès le début du siège de Paris, semblait avoir été et devait être épargné, surtout depuis qu'il ne contenait plus que des blessés fédérés, objets des soins les plus attentifs.

Un seul établissement religieux, l'école Albert-le-Grand, tenu par les dominicains à Arcauville et transformé en ambulance dès le début du siège de Paris, semblait avoir été et devait être épargné, surtout depuis qu'il ne contenait plus que des blessés fédérés, objets des soins les plus attentifs.

devenir plus fort et plus puissant sur le dehors. De là viennent tous les autres désordres et cette extraversion des passions et des désirs, toujours hâtant et toujours insouviés, dont le résultat est la révolution publique, et finalement la décadence sociale.

Tel est pour moi le résumé de notre situation dans ses causes, ses caractères, ses effets et ses dangers. Toute décadence sociale tient à la déchéance des intelligences et des caractères, et cela se produit inévitablement dès que la disproportion s'établit entre la force de la volonté chez l'homme et les moyens de satisfaction dont il se dispose.

Ni la République ni la Monarchie ne sauraient nous guérir d'un tel mal. Cette préférence de vertu des lois et des institutions est un mirage dont on nous éblouit depuis un siècle. Là où l'étoffe manque, la broderie ne peut suffire pour rétablir le tissu; elle en masque seulement le défaut.

Les lois et les constitutions, sont, je le crains, comme les drogues et les pharmaciens: elles ont quelques vertus contre le mal, mais vertu précaire, transitoire, qui pare à un accident, sans jamais créer une situation normale.

Un seul établissement religieux, l'école Albert-le-Grand, tenu par les dominicains à Arcauville et transformé en ambulance dès le début du siège de Paris, semblait avoir été et devait être épargné, surtout depuis qu'il ne contenait plus que des blessés fédérés, objets des soins les plus attentifs.

Un seul établissement religieux, l'école Albert-le-Grand, tenu par les dominicains à Arcauville et transformé en ambulance dès le début du siège de Paris, semblait avoir été et devait être épargné, surtout depuis qu'il ne contenait plus que des blessés fédérés, objets des soins les plus attentifs.

Un seul établissement religieux, l'école Albert-le-Grand, tenu par les dominicains à Arcauville et transformé en ambulance dès le début du siège de Paris, semblait avoir été et devait être épargné, surtout depuis qu'il ne contenait plus que des blessés fédérés, objets des soins les plus attentifs.

Port Joli et de St. Aubert des noms de 240 personnes qui, d'après les rôles navaux n'ont pas la qualification requise. Il y a eu un commencement de preuve et l'affaire a été ajournée au 5 mars.

M. L. B. Caron a comparu comme avocat des requérants, M. O'Farrell comme conseil représentant le comité exécutif du Parti National et M. Oliva comme avocat des intéressés.

Dix-huit émigrants Belges ou Wallons sont arrivés ces jours-ci à Québec. Ils ont trouvé de l'emploi sur l'Intercolonial. On en attend prochainement soixante autres.

La récompense offerte par le gouvernement d'Ontario pour la capture de ceux qui ont exécuté Scott, a irrité les mépris français qui croient qu'il s'agit de Riel et de Lépine, ont offert, au nombre de 300, de veiller sur eux, par vingt alternativement. L'offre a été déclinée.

6me Conseil de Guerre. Audience du 8 février. MASSACRE DES DOMINICAINS D'ARCAUVILLE. — QUATORZE ACCUSÉS.

C'est aujourd'hui que commencent devant le 6e conseil les débats relatifs au massacre des dominicains.

Un seul établissement religieux, l'école Albert-le-Grand, tenu par les dominicains à Arcauville et transformé en ambulance dès le début du siège de Paris, semblait avoir été et devait être épargné, surtout depuis qu'il ne contenait plus que des blessés fédérés, objets des soins les plus attentifs.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 26 FÉVRIER 1872.

LA FILLE DE L'ÉMIGRÉ

PAR PAUL FÉVAL.

(Suite.)

MM. d'Arrhans et de la Veyre étaient toujours dans le salon.

Après la courte discussion que nous avons rapportée, ils avaient gardé un froid silencieux durant quelques minutes, mais bientôt leur loyale amitié avait repris le dessus.

Leurs mains s'étaient instinctivement cherchées et rencontrées.

—Monsieur mon ami, dit le comte, ignorez si je vous ai fait savoir que je vais sur ma soixante-quatrième année; à cet âge, on ne fait plus guère d'amis nouveaux; je vous prie de ne m'en point vouloir, monsieur mon ami et cousin, et, s'il le faut, je vous prie de me pardonner.

Le marquis lui tendit ses bras ouverts.

—Excellent homme! murmura-t-il; puis il ajouta tout haut:

—C'est à moi que sont tous les torts, mon cousin... à Paris, le roi; en Allemagne, les princes; on peut choisir, mais non point se prévaloir de son choix, car l'honneur se partage et il y en a pour les deux camps. Je vais à la cour, vous passez le Rhin; je prie

Dieu qu'il nous envoie son aide en ces chemins divers qui convergent au même but.

—Ce que nous voulons, c'est sauver le roi...

—On mourir pour lui, prononça lentement le comte, qui mit sa main sur son cœur.

—On mourir pour lui!

—Adieu donc, mon vieux frère. Votre fils est le mien comme ma fille est la vôtre. Nous nous reverrons, j'espère; la bonne cause vaincra et nous serons heureux.

—Dieu le veuille, mon ami!

Ils s'embrassèrent cordialement une dernière fois et le carrosse du marquis reprit la route de Millau.

Le comte descendit dans la cour où Eustache s'occupait des préparatifs du départ.

A la vue du vieillard, celui-ci lit un effort si bien entendu, qu'il réussit à amener des larmes dans ses yeux.

—Monsieur le comte, dit-il avec tristesse, j'avais espéré vieillir auprès de vous...

—On est Arthur? M. d'Arrhans, qui aimait véritablement Lointier et avait peur de s'attendrir.

—Il va revenir, répondit Eustache, Monsieur le comte, ajouta-t-il, Dieu m'est témoin que j'ai pour vous tout à la fois l'affection d'un fils et le respect d'un serviteur. J'avais dessein d'abord de vous accompagner hors de France, mais j'ai réfléchi... Peut-être ne vous sera-t-il pas inutile de laisser derrière vous, en partant un homme dévoué, sûr, fidèle...

—Tu es bien cette homme-là, toi, mon garçon, je le sais... Eh bien! tu

ne te trompes pas. Mon départ précipité m'oblige à abandonner ici quelques valeurs dont j'aurai besoin sans doute sur la terre étrangère... Tu me les feras passer.

—Merci pour votre confiance, monsieur le comte, je tâcherai de m'en montrer digne.

M. d'Arrhans lui toucha paternellement le front.

—Je te constitue le gardien du château, dit-il; voici les clefs. Tu commanderas aux valets. En un mot, tu seras le maître... Mais voici Arthur qui revient... Adieu, mon garçon... Si tous les gens de roture te ressemblaient, nous resterions aujourd'hui paisiblement dans la maison de nos pères.

—Vous y reviendrez, monsieur le comte, s'écria Eustache toujours harmonieux; vous serez rendu à notre affection... Adieu, monsieur! Les bénédictions du pays tout entier vous suivront dans l'exil.

Arthur entra en ce moment sous le portail.

Il sauta aussitôt sur un cheval frais qui l'attendait.

Puis le comte et son fils, suivit d'un seul valet, franchirent le seuil de la cour, non sans adresser à ce pauvre et fidèle Eustache de nombreux gestes d'adieu.

Arthur avait vu Marthe.

La charmante fille avait promis de lui garder sa tendresse et le courage était revenu au cœur d'Arthur.

Il se sentait autre et plus fort que le sentiment guerrier qui semblait en lui, endormi par sa vie oisive et languoureuse, s'éveillait tout à coup avec une sorte de violence.

Sa main frémissait d'aise en touchant la garde de son épée; il avait pitié de son passé, faisait avec sa longue épée un brusque divorce, et appelait de ses vœux une bataille où il put recevoir le baptême du soldat.

Certaines natures, quelque vaillantes qu'elles soient, ont besoin d'un choc moral pour déchirer les langes de l'adolescence; mais il ne leur faut qu'un avertissement, et le vieil Homère, en sa poésie pleine d'exquise sagesse, nous a montré Achille reniant des féminins autour à la seule vue d'un javalot.

Arthur n'était point fils d'une déesse, mais il avait du sang de preux, et mieux vaut, pas un hérald d'armes n'avanceraient le contraire, chevaleresque origine que courte généalogie, ouverte par une nécessité divine.

Arthur était homme désormais.

Son amour, loin de l'engourdir, était maintenant un stimulant de plus.

M. le comte d'Arrhans, qui avait préparé consolations à l'avance, en fut pour ses soins. Aux premiers mots d'Arthur l'arrêta gaillardement pour lui demander s'il faudrait attendre longtemps l'occasion de se battre.

Eustache Lointier était resté seul au château d'Arrhans.

Il avait en poche les clefs, et, comme l'avait dit le vieux comte, il était bien véritablement le maître.

Durant tout le reste du jour, il se promena de salle en salle, le chapeau sur la tête et profondément absorbé par ses réflexions.

Nous voudrions bien dire au lecteur tout d'un coup ce qu'était cet Eustache Lointier qui jouera le rôle le

plus important dans notre récit; mais son caractère n'est point de ceux qu'un trait de plume peut croquer ressemblants.

Il faudra le voir à l'œuvre.

Sa nature, où entraient à haute dose les éléments les plus vulgaires, mêlés à une certaine audace, voisine de l'effronterie, mais approchant aussi du sang-froid le plus intrépide, comportait tous les mauvais instincts, y compris la couraidesse. Mais il était lâche à la manière de ceux qui cessent de trembler lorsque le salut dépend d'un coup de hardiesse.

Sa volonté valait quelque chose, elle rendait dangereuse l'avidité qui le poussait à envier, puis à nuire pour ensuite posséder.

En somme, il y avait en lui ce qu'il faut pour faire un adroit valet ou un redoutable chevalier d'aventures.

Son père, qui était un petit bourgeois de Milan, lui avait octroyé une éducation telle qu'elle; mais au château d'Arrhans, il avait appris bien des choses, et, sa belle tournure aidant, il pouvait se comporter d'aussi galante façon que pas un gentilhomme à l'occasion.

À l'époque où nous sommes arrivés, il n'avait encore que les instincts du mal.

La pratique lui manquait.

En outre, bien que les événements politiques fussent parvenus déjà à une crise fort avancée, il ignorait à peu de chose près leur importance.

En Rouergue, comme en plusieurs autres provinces, on n'entend que vaguement les premiers éclats de l'orage révolutionnaire.

Il fallait que la foudre, en déracinant un trône, ébranlât puissamment le sol pour que toutes les oreilles devinssent attentives, tous les yeux grands ouverts, à cent cinquante lieues de Paris comme dans les faubourgs.

Eustache savait qu'une réaction se faisait de pauvre contre le riche, au nom de plusieurs grands mots aimés de la foule qui ne les comprend pas.

Il savait que le fait brutal commençait à rejamber contre le droit; mais il voyait les résultats de ces tendances dans un lointain avenir, et n'était pas éloigné de les considérer comme d'aimables chimères.

Mais la vérité avait jailli tout à coup à ses yeux.

La chimère se faisait réalité.

Il venait d'entendre deux gentilshommes, soutiens naturels du trône, parler de mourir pour le défendre.

Le héros chancelait donc bien fort. —Hé! dé! se disait Eustache en narguant du regard les émaux jusque-là respectés de l'écusson d'Arrhans, les deux vieux étalactites ont commencé par se disputer: l'honneur est Paris. Non pas! l'honneur est à Coblenz!... Il est permis de croire qu'ils ne s'entendront pas à merveille.

Le peuple est un, et il sera prêt. La noblesse discutera au lieu d'agir... Il faut absolument que j'aille à Paris voir les jolies choses qui se préparent.

Eustache avait raison.

Tandis qu'un galant homme fait le salut des armes, le rustre se fend et pousse à fond.

(4 continue)

épargnés aux prisonniers. Arrivés au fort vers sept heures du soir, ils furent entassés à deux heures du matin dans une étroite casemate. On avait en soin de les dépouiller de tout ce qu'ils possédaient.

Le père Captier et le père Cothareud demandaient sans cesse à être interrogés; ils obtinrent, le 21 mai, deux conduits devant Lucius, qui leur dit qu'ils n'étaient pas accusés, mais seulement détenus comme témoins à l'occasion de l'incendie du château et des signaux faits aux Versaillais.

Le 24 mai, vers midi, le 120<sup>e</sup> bataillon, aidé par deux cents hommes du 160<sup>e</sup> enlevait les scellés, brisait les portes, chargeait une douzaine de prolonges d'artillerie et huit voitures de réquisition avec les meubles, les vêtements, la caisse, etc., en un mot toutes les valeurs, estimées 80,000 fr. environ, et les expédiait sur le fort de Bicêtre.

Quelques jours après la fuite du comptable et des élèves, leur fit emporter les vases sacrés de la chapelle. Les portes de la cave ayant été enfoncées les premières, le pillage dégénéra en orgie et dura jusqu'à la nuit.

Si alors le feu ne fut pas mis aux bâtiments, et s'il faut en croire Quesnot, ce serait grâce au mensonge qu'il fit à ses hommes en leur déclarant qu'une batterie du fort n'attendait que son signal pour tout détruire à coup de canon. Les progrès de l'armée de Versailles laissent peu de répit aux rebelles. Le lendemain 25 mai, au matin plusieurs colonnes évacuèrent le fort de Bicêtre escortant la plus grande partie du butin de la veille; tout ce qui ne put être emporté fut détruit, saccagé, jeté par les fenêtres.

Les malheureux prisonniers qui survivaient avec anxiété tous les mouvements du fort, purent croire un instant qu'ils étaient oubliés de leurs geôliers.

Cet espoir fut de courte durée; un peloton du 185<sup>e</sup> bataillon accourut à la dernière minute enfonça les portes de la casemate à coups de crosses de fusil et fit sortir précipitamment les prisonniers, dont le nombre s'était réduit à vingt-et-un, par suite de l'élargissement des deux enfants et de la fuite de deux domestiques qui avaient été mis à part en qualité de sujets étrangers.

Le père Rousselin eut le temps d'échanger rapidement son costume religieux contre un costume civil, et le triste cortège se mit en marche vers Paris. Pendant le trajet, et pour éviter sans doute les tentatives d'évasion, Léo Meillet cherchait à rassurer les pères en leur promettant la liberté dans Paris dès qu'ils ne seraient plus en mesure de renseigner les Versaillais.

Tout à coup, les injures de l'escorte furent brusquement interrompues. On longea alors les murs du cimetière dit du Champ de Navets. Le père Rousselin, profitant de la panique des insurgés, parvint à disparaître et à rejoindre les troupes de ligne qui s'avancèrent; il était sauvé.

Après avoir dépassé la porte de Fontainebleau, la colonne pénétra dans la ville par la porte de Choisy, et s'enfonça le boulevard de la Gare, jusqu'à la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement, escortée par une foule hideuse proférant des outrages et des cris de mort.

On fit assaillir les prisonniers dans la cour de la mairie, sous prétexte de les serrer contre les projectiles nombreux qui commençaient à rendre cette position dangereuse.

Un homme accusé du meurtre d'un officier fédéré fut amené et fusillé dans le voisinage de la mairie et son corps rapporté sur un brancard fut placé devant les dominicanos comme une prédiction lugubre du sort qui les attendait.

Les obus pleuvaient, la position n'était pas tenable. Les bourgeois furent obligés de quitter, entraînant leurs victimes à dix heures du matin, boulevard d'Italie, 38, à la prison disciplinaire du 9<sup>e</sup> secteur.

Une trentaine de coups de fusil furent tirés sur les cadavres.

Chassés comme des bêtes fauves, huit des victimes étaient parvenues à s'échapper, fuyant par toutes les rues voisines, demandant asile à toutes les portes. Parmi eux, un jeune homme de vingt ans, le sieur Germain Petit, employé à l'économat, avait été ramassé par Toussaint Féron, dans la maison d'une dame versée Petit.

Un groupe de ces misérables assassinés, privés de sa présence, vinrent l'arracher de son refuge pour l'entraîner avec eux à la barricade qui fermait l'entrée de la rue Beaudricourt, au coin de l'avenue d'Ivry.

Pascal, un lieutenant du 170<sup>e</sup> fédéré mit aux voix la condamnation du malheureux jeune homme.

La mort ayant été unanimement votée, on prenait des dispositions pour le fusiller. Tout à coup, les troupes de ligne, venant de l'avenue d'Italie, débouchent derrière la barricade, les insurgés se sauvent du côté du rempart, entraînant avec eux leur prisonnier, et dans leur fuite se trouvent en face de nouvelles colonnes d'infanterie qui les cernent de toutes parts.

Le lendemain, le cadavre de jeune Petit, la treizième victime, fut reconnu et retrouvé dans la direction du rempart.

Les insurgés qui ont pris part à cet épouvantable forfait n'ont pas été tous reconnus; quelques-uns sont malheureusement en fuite.

La mort ayant été unanimement votée, on prenait des dispositions pour le fusiller. Tout à coup, les troupes de ligne, venant de l'avenue d'Italie, débouchent derrière la barricade, les insurgés se sauvent du côté du rempart, entraînant avec eux leur prisonnier, et dans leur fuite se trouvent en face de nouvelles colonnes d'infanterie qui les cernent de toutes parts.

Le lendemain, le cadavre de jeune Petit, la treizième victime, fut reconnu et retrouvé dans la direction du rempart.

Les insurgés qui ont pris part à cet épouvantable forfait n'ont pas été tous reconnus; quelques-uns sont malheureusement en fuite.

La mort ayant été unanimement votée, on prenait des dispositions pour le fusiller. Tout à coup, les troupes de ligne, venant de l'avenue d'Italie, débouchent derrière la barricade, les insurgés se sauvent du côté du rempart, entraînant avec eux leur prisonnier, et dans leur fuite se trouvent en face de nouvelles colonnes d'infanterie qui les cernent de toutes parts.

Le lendemain, le cadavre de jeune Petit, la treizième victime, fut reconnu et retrouvé dans la direction du rempart.

Les insurgés qui ont pris part à cet épouvantable forfait n'ont pas été tous reconnus; quelques-uns sont malheureusement en fuite.

Il reçoit des députations venant des villes de France.

Une assemblée des citoyens a protesté énergiquement contre son séjour à Anvers.

Le comte de Chambord prie ses amis de ne pas venir à Anvers.

La ville est tranquille. Il n'y a pas eu de désordres.

Bombay, 24.

Une dépêche du général Bouchard dit que les Ladboorales se sont soumis sans conditions.

Nouvelles Locales.

M. le Juge Cousol est arrivé à Trois-Rivières, mercredi, pour faire une enquête dans l'affaire du député-protonotaire, accusé de faux.

M. le colonel Pliodora-Czezeni Faryana est de retour à Trois-Rivières de son voyage à New York.

Les propriétés foncières augmentent de valeur en notre ville avec une rapidité extraordinaire.

Le général insurgé Agramonte, qui s'est livré aux autorités espagnoles, a lancé un manifeste à ses anciens compagnons dans lequel il leur dit qu'il n'est inutile de continuer la guerre et leur conseille de se rendre aux Espagnols.

Un homme accusé du meurtre d'un officier fédéré fut amené et fusillé dans le voisinage de la mairie et son corps rapporté sur un brancard fut placé devant les dominicanos comme une prédiction lugubre du sort qui les attendait.

Les obus pleuvaient, la position n'était pas tenable. Les bourgeois furent obligés de quitter, entraînant leurs victimes à dix heures du matin, boulevard d'Italie, 38, à la prison disciplinaire du 9<sup>e</sup> secteur.

Annouces Nouvelles.

Le Etelle Lyrique—Salle de Musique.

Pharmacie de Lévis—O. J. Dion.

Brigues—Pierre Châteaubert.

Incendie—Théophile Hudon.

Alles à l'enseigne de la feuille d'érable—Moutonny & Brunet.

Marchandises pour l'usage des familles—Glover, Fry & Cie.

Marchandises à bon marché—Fyfe & Garneau.

Marchandises sèches—Léger & Rinfret.

Revue Financière et Commerciale.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Or 110<sup>1</sup>/<sub>2</sub>.

E. C. BARROW, Courtier, Vice-voile du Bureau de Poste.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES sous-signés désirent informer leurs amis et le public qu'ils ont formé une société sous les noms et raison de Marsh & Jacques, et continuent le Commerce de Charbonniers, jusqu'ici conduit par R. Woodley, vis-à-vis le Bureau de Poste.

WILLIAM ALFRED MARSH, WILLIAM JACQUES.

AVIS SPECIAL.

COMMERCE.

S. BOYCE.

Viens de recevoir par le steamer "Scandinavian," un assortiment considérable et varié de Garnitures en Jai, style Britannique, nouveau genre.

Maison à Vendre ou à Louer.

UNE jolie maison neuve, avec magasin de 30 pieds de profondeur, bien fini, hangar, Cour spacieuse et bien rendue.

REUNION DE FORGERONS.

La raison de la hausse considérable qu'ont subi le fer et les aciers à ferrage les Marchandises de Québec se sont réduites hier soir et ont résolu unanimement d'élever les prix de ferrage aux taux suivants, à savoir:

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie "Sun" de Montréal.

AVIS AUX FRANÇAIS RESIDANT A QUEBEC.

COMMIS DEMANDÉS.

ON a besoin de DEUX COMMIS ayant de l'expérience dans le Commerce de Marchandises Sèches.

A VENDRE UN MOULIN A SCIE.

LETRES A BASILE.

BROCHURE DE 80 PAGES.

Compagnie d'Assurance Maritime.

J. B. VEZINA.

Manufacture de Mastic, NOIR A CIRER, BOITE A EMPAQUETER, ETC.

Pension Demandée.

MARCHANDISE MUSICALE.

AVIS.

A LOUER.

PARTIE d'une Maison à deux étages, située sur le Côteau Ste. Geneviève, ainsi que deux autres Bâtiments faisant face à la rue Richmond.

VENTE A L'ENCAN, PAR OCT. LEMIEUX & CIE. OCT. LEMIEUX & Cie., Encanteurs, Courtiers, Estimateurs, Marchands à Commission, RUE ET FAUBOURG ST. JEAN.

NOUS sommes maintenant prêts à recevoir à notre Salle d'Encan toutes sortes de Mubles, Marchandises, Articles du Commerce de Nouveautés et du Commerce d'Épicerie, etc.

Tous les effets qui nous seront déposés seront vendus à des conditions libérales et aussitôt qu'ils auront été déposés à notre Salle d'Encan.

Québec, 27 janv. 1872.

AVIS AUX MARCHANDS.

LES soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils s'occupent dans les mois de Février et Mars de faire des Inventaires, Estimations et Évaluations à des prix très réduits.

Québec, 27 janv. 1872.—1m

MAISON A LOUER.

DANS la rue St. Paul, en face des Quais Renaud, une maison à deux étages avec un magasin au premier et une partie d'un grand hangar à 4 étages.

Québec, 21 fév. 1872.—15f

A Vendre ou à Louer.

LA propriété sise à la Casadière occupée par le soussigné, savoir: la ferme de 85 arpents avec Jardin Potager et Jardin à Fleurs.

Québec, 7 fév. 1872.

A LOUER.

DEUX superbes magasins sur le Marché Champlain, l'un occupé par M. P. Potvin, l'autre par M. A. Mayrand.

Québec, 3 fév. 1872.

A LOUER.

PLUSIEURS LOGEMENTS convenables et de toutes sortes pour familles privées, Offices, Bureaux, Magasins, etc., situés à la Haute-Ville, à la Basse-Ville, au Faubourg St. Jean, à des prix et conditions spéciales.

Québec, 25 janv. 1872.

A Vendre à Moitié Prix.

1 Tandem Sleigh, 1 Carriole de Famille et plusieurs Buck Sleighs.

Québec, 16 janv. 1872.

A LOUER.

CE magnifique magasin, No. 14, rue de la Fabrique, ci-devant occupé comme Magasin de Tapis par M. E. Glover, Fry & Co.

Québec, 10 janv. 1872.

Propriétés à Vendre à Lévis

UN vaste terrain avec Bâtisses en Pierre et en Bois, et autres dépendances, contenant 34 arpents de front sur le Fleuve, sur 24 de profondeur, irréguliers, et maintenant occupé comme chantier de construction.

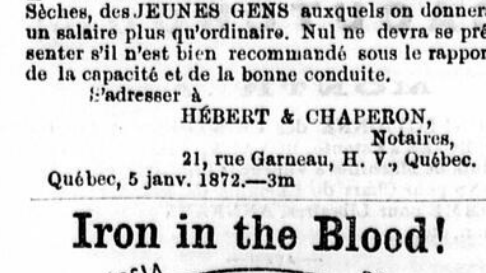
Québec, 10 janv. 1872.

ON DEMANDE

POUR le printemps, dans une des principales maisons de détails de détails de Marchandises Sèches, des JEUNES GENS auxquels on donnera un salaire plus qu'ordinaire.

Québec, 5 janv. 1872.—3m

Iron in the Blood!



FER DANS LE SANG. Sirop Péruvien, Tonique Ferrugineux. Dyspepsie, Débilité, Hydropisie, Humeurs.

Le Sirop Péruvien donne de la force au faible et chasse à la maladie en fournissant au sang un de ses agents vitalisants, le fer.

Québec, 24 fév. 1872.

Incendie! Incendie!

UNE GRANDE QUANTITE

MARCHANDISES

MOUILLÉES ET BRULÉES

THEOPHILE HUDON,

MAGASIN INCENDIÉ

MM. BOUCHARD, LORTIE & Cie.,

Quarante Mille Piastres.

\$40,000.

Ces Marchandises endommagées seront vendues à des

Prix extrêmement réduits,

Pour faire place aux nouvelles

Importations du Printemps,

elles devront être écoulées sous le plus court délai.

Ne manquez pas de venir voir vous-mêmes,

afin de profiter d'une occasion aussi favorable de vous procurer des Marchandises à des prix aussi modiques.

THEOP. HUDON,

Encoignure des rues St. Joseph et de la Couronne, St. Roch.

Québec, 16 fév. 1872.

ABANDON DES AFFAIRES.

J. A. GRENIER,

MARCHAND-ÉPICIER,

28, Rue Couillard, H.-V.

Le soussigné abandonnant le commerce de détail au printemps et devant livrer le magasin le 1er Avril prochain, a résolu de vendre tout son Fonds d'Épicerie à

UNE IMMENSE REDUCTION

équivalent au prix coûtant.

Il acceptera des soumissions pour le fonds tout entier.

Il offre en vente tous les magnifiques articles d'étalage de magasin tels que: Canistres à thé, à Café, Balances, Poids, Boîtes de Fantaisie, Appareils à Gaz, Tiroirs, Tonnes à Spiritueux Entonniers, etc., etc.

Un bon Cheval, de 7 ans, un assortiment de Voitures d'hiver et d'été, Harnais, etc.

M. Grenier donne aussi avis à tous ceux qui lui doivent de bien vouloir régler leurs comptes immédiatement, car après le 15 Mars tous les comptes seront remis entre les mains d'un avocat. Il informe aussi toutes les personnes qui ont des réclamations envers lui de les présenter sous le plus court délai possible.

Québec, 12 fév. 1872.

MARCHANDISES

SECHES

VENDRE

UN GRAND ESCOMPTE.

Ayant adopté le système de n'importer et de ne garder que les Marchandises les plus nouvelles et les plus élégantes que peuvent produire la France et l'Angleterre, nous nous sommes décidés à vendre SANS RESERVE tout notre assortiment, afin de faire place aux Importations du Printemps.

Nous avons reçu par le dernier steamer

10 CAISSES

MARCHANDISES

CONSISTANT EN

Cotons Blancs, Cotons et Toiles à Draps de Lit, Cotons à Oreillers, Toiles Irlandaises, des meilleures Manufactures de Belfast, Tapis de Table en Damas, Serviettes de Table, Essuie-mains.

— AUSSI —

100 douzaines de Gants de Kid.

CHEZ

LEGER & RINFRET

No. 21, Rue de la Fabrique,

HAUTE-VILLE

Québec, 7 fév. 1872.

Dissolution de Société.

H. GAGNON & CIE., Rue de la Couronne, donnent avis aux personnes qui ont des comptes ouverts dans l'établissement de venir les payer d'aujourd'hui au PREMIER MARS prochain, attendu qu'après cette date les livres seront transférés à un avocat avec ordre d'en recouvrer le paiement immédiat.

H. GAGNON & CIE. se proposent de discontinuer les affaires au printemps, vendront d'ici au PREMIER MARS prochain avec la plus grande réduction possible tout ce qui leur reste en mains de Marchandises Sèches. Ils invitent leurs amis et le public en général de profiter d'une aussi bonne occasion pour faire leurs achats.

H. GAGNON & Cie. Maison Jacques-Cartier, St. Roch, Québec.

FYFE & GARNEAU,

Près de la Porte St. Jean.

Offrent maintenant en vente un magnifique assortiment de Marchandises pour les familles.

Les Cotons Blanc (Shirting) Cotons à Draps, Toiles à Nappes, à Serviettes, Serviettes en Toile, Flanelles, seront vendus à

DES PRIX EXTREMEMENT BAS

FYFE & GARNEAU, 55, Rue St. Jean, En dedans de la porte.

Québec, 7 fév. 1872.

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de LEMESURIER & BROUARD, Faillite. A VIS est par le présent donné que le Failli a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, à être exécuté par la majorité en nombre des créanciers du dit failli, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être examiné pour la vérification de telle proportion; et s'il n'y a pas d'opposition faite à moi au dit acte dans les trois jours accordés par la loi, depuis la dernière insertion de cet avis le 2 MARS prochain, j'agirai d'après le dit acte suivant sa teneur.

WILLIAM WALKER, Syndic Officiel.

Québec, 16 fév. 1872.—2s

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de JACKSON, GAGNON & CIE., Faillite. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec. Dans l'affaire de HILAIRE GABOURY, Faillite. MERCREDI, le TROISIEME jour d'AVRIL prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

HILAIRE GABOURY, Par J. E. BÉDARD, Son Procureur ad litem.

Québec, 17 fév. 1872.—1m

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de BARTHELEMY BOUCHARD, de la Malbaie, Faillite. LES créanciers sont par le présent notifiés que le Failli a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, à être exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être examiné pour la vérification de telle proportion; et s'il n'y a pas d'opposition faite à moi au dit acte dans les trois jours accordés par la loi, depuis la dernière insertion de cet avis le 2 MARS prochain, j'agirai d'après le dit acte suivant sa teneur.

R. HENRY WURTELE, Par T. A. BECKWITH.

Québec, 15 fév. 1872.—2s

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de LOUIS PINEAU, Faillite. LES créanciers sont par le présent notifiés que le Failli a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, ainsi qu'un acte annulant la cession de ses biens et effets, à être exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être examiné pour la vérification de telle proportion; et s'il n'y a pas d'opposition faite à moi au dit acte de composition et de décharge dans trois jours juridiques immédiatement après LUNDI, le 18e jour de MARS prochain, le Syndic soussigné agira sur le dit acte de composition et de décharge ainsi que l'acte annulant la cession de ses biens et effets suivant leur teneur.

R. HENRY WURTELE, Syndic Officiel.

Québec, 14 fév. 1872.—2s

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de PIERRE PLANTE, Faillite. UN premier et final bordereau de dividende a été préparé et est sujet à objections jusqu'au 1er jour de MARS prochain, après quoi le dividende sera payé.

R. HENRY WURTELE, Syndic Officiel.

Québec, 15 fév. 1872.—2s

Acte de la faillite 1869.

Dans l'affaire de WM. MILLS, Faillite. JE, soussigné, WM. WALKER, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi d'ici à un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 17, Rue St. Pierre, Québec, LUNDI, le 18e jour de MARS 1872, à 2 heures P. M., pour l'interrogatoire public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

WILLIAM WALKER, Syndic Officiel.

Québec, 13 fév. 1872.—2s

ACTE DE LA FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de BARTHELEMY BOUCHARD, de la Malbaie, Faillite. LES créanciers sont par le présent notifiés que le Failli a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, à être exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être examiné pour la vérification de telle proportion; et s'il n'y a pas d'opposition faite à moi au dit acte dans les trois jours accordés par la loi, depuis la dernière insertion de cet avis le 2 MARS prochain, j'agirai d'après le dit acte suivant sa teneur.

WILLIAM WALKER, Syndic Officiel.

Québec, 15 fév. 1872.—2s

ACTE DE LA FAILLITE 1869. Dans l'affaire de BARTHELEMY BOUCHARD, de la Malbaie, Faillite. LES créanciers sont par le présent notifiés que le Failli a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, à être exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être examiné pour la vérification de telle proportion; et s'il n'y a pas d'opposition faite à moi au dit acte dans les trois jours accordés par la loi, depuis la dernière insertion de cet avis le 2 MARS prochain, j'agirai d'après le dit acte suivant sa teneur.

WILLIAM WALKER, Syndic Officiel.

Québec, 15 fév. 1872.—2s

Dans l'affaire de BLUMHART & Cie., Faillis. Le soussigné informe le public qu'ayant acheté le Fonds de Banqueroute de Blumhart & Cie., à très bas prix, il commencera demain à vendre le tout à une telle réduction, qu'il n'y aura pas de compétition possible à lui faire. Toutes ces Marchandises ont été achetées tout récemment, choisies avec beaucoup de soin et méritent certainement l'attention du public. TROIS COMMIS trouveront de l'emploi immédiatement. H. BLUMHART, 89, Rue St. Joseph, St. Roch. Québec, 7 fév. 1871.—1m

